

Depuis le 21 janvier, les inscriptions sont ouvertes sur Parcoursup. **Pour les lycéens en situation de handicap, certaines adaptations sont proposées.**

- **Un référent handicap** est disponible pour chaque formation référencée sur Parcoursup. Il peut répondre à toutes questions sur les aménagements possibles (coordonnées précisées sur les fiches accessibles via le [moteur de recherche des formations](#))
- De nombreux établissements détaillent sur leur fiche de présentation Parcoursup **les dispositifs adaptés** (partie « accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap »)
- Tout candidat en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant inscrit sur Parcoursup peut renseigner **une fiche de liaison**.

La fiche de liaison

Non obligatoire, cette fiche peut être très utile. Elle permettra au référent handicap de l'établissement d'accueil de **procéder à une première évaluation des besoins de l'étudiant**. Si, à l'issue des phases de sélection, le candidat n'a pas trouvé de formation adaptée à ses besoins particuliers, la fiche pourra être **utile lors du réexamen du dossier** par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

A noter : cette fiche n'est pas transmise aux formations sollicitées et n'est donc pas utilisée pour l'examen du dossier.

+ d'infos :

- > Consultez la [FAQ de Parcoursup](#) (onglet candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant)
- > Appelez le numéro vert **800 400 070** accessible aux personnes sourdes et malentendantes
- > Feuillotez le guide [Handi+ Auvergne-Rhône-Alpes](#) : des infos, conseils et témoignages des études supérieures à l'insertion professionnelle (document pdf)

- [Handicap](#)
- [Orientation](#)
- [Formation](#)

